

les instructions de M. Hall. Lorsque les comptes concernant MM. Palmer et Henry, ont été passés, j'ai laissé entendre que je voulais que M. Hall fut instruit que ces comptes ne me concernaient pas. Et quand le compte de \$73.50, en faveur de M. Nelson a été présenté, il m'a dit qu'il était entendu que le sous-ministre avait arrangé l'affaire.

2359. Il a dit que le sous-ministre avait arrangé la chose ?—Oui ; il m'a dit qu'il avait vu le sous-ministre, et que celui-ci avait dit que le compte serait accepté.

Par M. McMullen :

2360. N'avez-vous pas dit que vous ne vous attendiez à aucun traitement additionnel ?—Non ; pas lorsque le compte de \$73.00 a été présenté.

2361. Qui vous a fait la suggestion ?—M. Nelson.

2362. Il vous a suggéré de demander un salaire additionnel ?—Non ; de présenter un compte de \$73.50.

2363. Avec qui avez-vous partagé ?—C'est ce compte qu'il a partagé.

Par M. Landerkin :

2364. Avez-vous connaissance de quelques autres irrégularités dans le ministère ? Il y a un endroit dans mon témoignage, question n^o 511, où on m'a demandé : "Je veux que vous soyez particulier et absolument exact quant à ce qui vous était alloué ?—En ce temps, au meilleur de ma connaissance, je touchais un salaire additionnel." Je pensais alors que j'en retirais. Je pensais à l'année précédente. Je ne l'ai pas assuré comme un fait absolument certain, mais je croyais savoir que c'était le cas. Je dirai à présent que cet hiver-là, j'avais fait beaucoup de travail en des heures régulières et j'avais espéré recevoir une indemnité pour cet ouvrage. J'avais travaillé pendant tout l'été et tout le printemps, avant d'offrir ma démission, et M. Nelson était prêt à certifier mon compte ; mais quand il en parla au sous-ministre, il fut décidé que je n'aurais pas de salaire additionnel. J'avais parlé quelque temps auparavant à M. Hall au sujet de salaire supplémentaire ou d'augmentation de salaire régulier : je lui avais représenté que mes dépenses s'étaient élevées, que j'allais laisser le bureau et que je prenais des leçons particulières ; il m'informa qu'il ne pourrait me donner aucun salaire supplémentaire : mais il m'engagea à tenir compte de l'ouvrage additionnel que je faisais, en me disant qu'il ferait son possible pour me le faire payer. Après tout, je n'ai rien reçu.

M. BURGESS est rappelé et interrogé de nouveau.

Par M. Somerville :

2365. Vous étiez dans la salle lorsque M. Pereira a donné son témoignage relativement à l'ouvrage supplémentaire qu'il a fait ?—Je le pense.

2366. Des arrangements avaient été faits entre vous et le ministre de l'Intérieur, feu l'Hon. Thomas White ?—Jusqu'au montant de \$400.

2367. Avez-vous vu à ce que l'ouvrage fut donné à M. Pereira ?—Je ne sais s'il lui a été donné en entier, mais je sais qu'on lui en avait donné une grande partie.

2368. Dans son témoignage, il a dit sous serment qu'il avait choisi l'ouvrage et l'avait apporté chez lui, qu'il l'avait rapporté après l'avoir fait, et qu'il l'avait certifié lui-même ?—Il peut l'avoir certifié, mais je sais qu'on m'en a montré une grande partie. Je veux dire que le fait de l'avoir certifié lui-même ne m'a pas empêché de le voir.

2369. N'est-il pas extraordinaire qu'un homme fasse de l'ouvrage et certifie ensuite que l'ouvrage a été fait par lui-même ? Ne pensez-vous pas que cela soit tout à fait irrégulier ?—Comme j'étais une des parties dans cet arrangement, je ne puis pas dire cela.

2370. Ne croyiez-vous pas que vous étiez tenu de voir à ce que vous receviez la valeur de l'argent payé ?—Je le croyais et je l'ai fait.

2371. A-t-il certifié le compte ?—Il peut l'avoir fait ; mais j'avais toujours la coutume de voir l'ouvrage moi-même.